

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

À TOUTES LES PERSONNES SUSCEPTIBLES D'ÊTRE INTÉRESSÉES PAR LE PREMIER PROJET DE RÉOLUTION EN VERTU DU RÈGLEMENT SUR LES PROJETS PARTICULIERS DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE AFIN D'AUTORISER LA CONSTRUCTION D'UN PROJET RÉSIDENTIEL SUR LE SITE DÉLIMITÉ PAR LA RUE BASIN, LA RUE DES SEIGNEURS, LE PARC DU CANAL DE LACHINE ET LA LIMITE OUEST DES LOTS 1 573 210 ET 1 573 212 - 50, RUE DES SEIGNEURS

AVIS PUBLIC est donné aux personnes intéressées que le conseil de l'arrondissement du Sud Ouest, suite à l'adoption à sa séance du 6 décembre 2011 d'un premier projet de résolution, tiendra une assemblée publique de consultation le **30 janvier 2012 à 19h45** salle du conseil de la mairie d'arrondissement au 815, rue Bel-Air.

L'objet de la présente résolution vise à permettre la construction d'un projet résidentiel sur le site délimité par la rue Basin, la rue des Seigneurs, le Parc du canal de Lachine et la limite ouest des lots 1 573 210 et 1 573 212. Ce projet comprendra approximativement 484 unités de logements, incluant environ 70 logements sociaux ou communautaires. Le projet est étudié en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble, car il déroge aux normes se rapportant à l'usage, à la hauteur et à la densité.

Le règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble permet d'autoriser des projets non conformes à la réglementation, tout en respectant les objectifs du plan d'urbanisme.

Le territoire concerné par ce projet particulier comprend la zone visée ainsi que les zones contiguës à celle-ci, ladite zone visée étant délimitée comme suit :

Lors de cette assemblée publique de consultation, le maire de l'arrondissement, ou tout autre membre du conseil désigné par ce dernier, expliquera le premier projet de résolution ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

Le premier projet de résolution contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire et est disponible pour consultation au bureau Accès Montréal situé au 815, rue Bel-Air, du lundi au vendredi de 9 h à 17 h ainsi que dans les bibliothèques de l'arrondissement.

DONNÉ à Montréal, ce 12 janvier 2012.

Caroline Fiset, OMA
Secrétaire d'arrondissement

